



*EXTRAIT DES REGISTRES
du Conseil d'Etat.*



VEU au Conseil du Roy, la Requête présentée en iceluy par les Negocians de la ville de la Rochelle; **C**ONTENANT, que Sa Majesté ayant accordé au mois d'Avril dernier des Lettres Patentes en forme d'Edit, portant Reglement pour le Commerce des Colonies Françoises, dans lesquelles le Pays du Canada ou nouvelle France n'est point nommé, & que cette Colonie ayant besoin d'une plus forte protection encore que les autres, attendu la diminution de son Commerce, & sa pauvreté naturelle, lesdits Negocians ont crû pouvoir supplier très-humblement Sa Majesté d'ordonner que lesdites Lettres Patentes du mois d'Avril dernier, seront communes pour le Commerce

A ij